

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques



ARRÊTÉ

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

N° 095/2026

Objet : Délégation de fonction et de signature à Madame Marie-Ange THEBAUD, 1^{ère} Adjointe

Le Maire de BOUCAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le procès-verbal en date du 29 mars 2026 portant élection et installation de Madame Marie-Ange THEBAUD en qualité de première Adjointe ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour la bonne administration de la Commune, de déléguer à Madame Marie-Ange THEBAUD les attributions relatives à la Transition énergétique et écologique et à la Vie citoyenne,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Madame Marie-Ange THEBAUD, première Adjointe, dans les domaines de la Transition énergétique et écologique et de la Vie Citoyenne.

Elle assurera notamment les affaires et actions relatives :

- à la coordination des politiques participant à la préservation écologique, à la transition énergétique et écologique et au développement durable en lien avec les autres délégations et leurs Adjointes ;
- au développement des énergies renouvelables ;
- à toute action en faveur de la biodiversité ;
- au suivi de la mise en œuvre du plan communal pour la transition écologique ;
- à toute action participant de la vie citoyenne

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à l'intéressée aux fins de signer tout acte ou document relatif aux champs de compétences cités à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, notifié à l'intéressée, et transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

ARTICLE 4 : En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Pau (par dépôt sur place voie postale ou voie dématérialisée www.telerecours.fr) dans le délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Notifié le : 02/04/2026

BOUCAU, le 01/04/2026

Le Maire



Monsieur Mathieu HORN